

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 10 février 2021

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 2, 3 et 4 février 2021

2021 V. 18 Vœu relatif à l'occupation de la Maison de l'air par les "Halles Civiques"

Le Conseil de Paris,

Considérant l'occupation temporaire accordée en 2017 par la Mairie de Paris à l'association « les Halles Civiques » comme une volonté de faire de la Maison de l'air un lieu de réflexion et d'innovation démocratique ;

Considérant l'association les Halles Civiques s'était engagée à travers la signature de cette convention à ouvrir notamment le lieu et ses activités au public ;

Considérant la forte mobilisation depuis plusieurs années des riverain·e·s et des associations quant à la nouvelle destination de la Maison de l'air ; mais aussi à leur difficultés à accéder à ce lieu et à collaborer avec l'association des Halles Civiques ;

Considérant le vœu exprimé par le Conseil de quartier Belleville, repris par les groupes de la majorité et adopté à l'unanimité lors du Conseil du 20e arrondissement du 11 septembre 2018, puis adopté en Conseil de Paris des 24, 25 et 26 septembre 2018, demandant la réalisation d'un diagnostic partagé et la co-construction d'un projet autour des futures activités de la Maison de l'Air ;

Considérant le voeu de l'exécutif adopté lors du Conseil de Paris du 9 au 13 décembre 2019, demandant qu'un temps de travail autour du diagnostic de la Maison de l'air soit organisé ;

Considérant que la convention d'occupation du domaine public signée entre la ville de Paris et l'association "les Halles Civiques" a pris fin le 31 décembre 2020 ;

Considérant la présentation d'une délibération SG 5 au Conseil de Paris du 2,3 et 4 février 2021 relative Signature d'une convention d'occupation de la Maison de l'air pour la seule association Démocratie Ouverte et jusqu'au 30 juin 2021;

Considérant que cette nouvelle convention précise que les activités et la programmation portées par l'occupant *"s'adressent à la communauté des acteurs de l'innovation publique, démocratique et citoyenne, et sont - pour certaines d'entre elles - ouvertes au grand public. Modulables et conviviaux, les espaces objets de la présente convention lui permettront de :*

- Travailler, en s'installant de façon permanente ou temporaire ;

- Expérimenter, se former, partager des pratiques ;

- Débattre, faire des rencontres, découvrir ;"

Considérant l'amendement déposé en Conseil du 20e arrondissement du 18 janvier 2021 par madame Danielle Simonnet et le groupe France Insoumise rattaché à la délibération SG 5 et relatif à la convention d'occupation du pavillon "Maison de l'air" du Parc de Belleville 20e ;

Considérant que la Ville devrait fournir une évaluation des engagements pris et tenus par l'occupant depuis la signature de la première convention d'occupation temporaire accordée en 2017 ;

Considérant la nécessité de disposer d'un lieu ressource à Paris pour accompagner la transformation indispensable des politiques parisiennes vers plus et mieux de participation citoyenne ;

Considérant que la nouvelle convention précise que *"les activités, horaires et usages du lieu pourront être amenés à évoluer au fil de l'occupation, en fonction de l'évolution du projet et sans toutefois déroger à la destination générale du lieu telle que prévue dans la présente convention."*

Sur proposition de Antoinette Guhl, Jérôme Gleizes, Emmanuelle Rivier, Sylvain Raifaud et des élu-e-s du Groupe Ecologiste de Paris (GEP),

Émet le vœu :

- La Ville de Paris réalise une évaluation des engagements pris et tenus par les occupants depuis la signature de la première convention d'occupation temporaire accordée en 2017 à l'association "Halles Civiques", notamment en termes d'ouverture aux citoyens, aux habitants et associations du quartier ;
- Au regard de ce diagnostic, propose de façon concertée des conditions d'implantation d'un nouveau lieu-ressource, dans un espace à identifier, pour l'organisation de formations, débats, conférences, ateliers citoyens sur la démocratie et les grands enjeux parisiens